

**ARRÊTÉ FÉDÉRAL**

approuvant

**la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral  
et du Tribunal fédéral des assurances en 1951**

(Du 11 juin 1952)

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les rapports du Conseil fédéral du 9 avril 1952, du Tribunal fédéral du 2 février 1952 et du Tribunal fédéral des assurances du 31 décembre 1951 <sup>(1)</sup>,

*arrête:*

## Article unique

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1951 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 6 juin 1952.

*Le président, Karl RENOLD**Le secrétaire, Ch. OSER*

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 11 juin 1952.

*Le président, B. BOSSI**Le secrétaire, F. WEBER*

## Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 11 juin 1952.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

Ch. OSER

---

<sup>(1)</sup> Pas publiés dans la FF.